**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 30 (1885)

Heft: 1

Rubrik: Nouvelles et chronique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# NOUVELLES ET CHRONIQUE

Circulaire du département militaire suisse.

BERNE, 22 décembre 1884.

L'article 15 de l'organisation militaire prévoit que les hommes incorporés qui se fixent défininivement dans un autre arrondissement militaire, peuvent être transférés dans un autre corps de troupes de l'arrondissement de leur nouveau domicile, et cela spécialement dans le but de pouvoir mobiliser rapidement les différents corps de troupes à un moment donné.

Nous avons pu, toutefois, nous convaincre que cette mesure est loin d'être observée partout, car il arrive fréquemment que des hommes restent incorporés dans le corps où ils avaient été recrutés, tandis que depuis longtemps ils se sont fixés définitivement dans un autre arrondissement, souvent même très éloigné.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous inviter à profiter cette année de l'épuration des contrôles pour biffer ces hommes dans les contrôles de votre canton, et pour les porter en diminution, même dans le cas où aucune demande semblable n'aurait été formulée par eux, puis de les attribuer, pour l'incorporation, au canton dans lequel ils ont transféré définitivement leur domicile, à moins que la langue qu'ils parlent ne s'oppose à cette mesure. Pour l'avenir, vous voudrez bien aussi pourvoir à ce qu'il en soit ainsi et à ce que cette opération se fasse d'office par les cantons intéressés.

Selon décision du Département du 24 décembre 1884 et circulaire de l'administration du matériel du 9 janvier, la fabrique fédérale de munitions fournira dorénavant, en remplacement de la graisse à cartouches actuelle, composée de  $^{8}/_{6}$  de graisse de mouton et  $^{4}/_{6}$  de cire, une graisse minérale (vaseline) qui fournit un graissage plus durable et résistant mieux au froid.

Nous apprenons que M. F. Liechti, capitaine de troupes d'administration et secrétaire au bureau du génie fédéral, vient de prendre la rédaction du *Blätter für Kriegsverwaltung*.

Les résultats du recrutement d'automne 1884 donnent un total de 14,488 hommes répartis, par division et par arme, comme l'indique le tableau ci-contre :

	,	3	~	~	_	<u> </u>		_	<b>~</b>	<b>₩</b>	8
	E	TOTAL	2502	1592	1571	1593	1921	2001	2104	1504	14488
səquorT noilsılsiaimbs'b			11	12	15	22	13	15	22	12	122
Troupes sanitaires			59	50	52	55	79	58	57	53	445
0	ersinnoi <b>4</b>		21	13	17	6	14	77	14	15	127
Géni	Pontonniers		27	12	23	12	24	28	19	6	154
	Sapeurs		74	67	59	48	69	09	97	72	477
Artillerie	Bataillon du train		33	43	47	46	36	38	41	52	336
	ersionitaA		1	1	16	∞	∞	6	₹	1	42
	Colonnes du parc	Soldats nisrt ub	24	23	30	30	27	23	15	39	205
		Soldats du parc	10	13	16	19	17	15	11	14	115
	SoingsqmoO noitisoq ob		48	15	19	್ತಾರ	33	19	23		162
	Batteries de montagne		18	l	1	1		1	l	28	46
	Batteries attelées	Soldats ais11 ub	67	61	76	70	118	87	77	24	595
		sasianoaso	56	59	81	64	64	54	28	20	486
Cavalerie	səbinə		4	7	9	4	70	3	4	7	40
	Dragons		52	26	39	41	32	45	37		3 272
Infanterie	Carabiniers			1				I	ı	က	3
	Fusiliers		1698	1209	1057	1166	1370	1523	1679	1159	10861
	etnemessibnorrA noisiviU eb			П		IV	>	$\Lambda$	VIII	VIII	Total

Dans le nombre des nominations faites par le Conseil fédéral dans ses séances des 13 et 18 décembre dernier, nous relevons les suivantes:

Au grade de lieutenant d'artillerie de campagne (colonnes de parc): MM. Brémond, Aloïs-Frédéric, à Genève; Moricand, Philippe, à Prangins; Tavernier, Maurice, à Martigny; Hottinger, Théodore, à la Tour-de-Peilz; Boillot, Paul-Edouard, à Reconvillier.

Au grade de lieutenant du train d'armée : M. Nippel, Fritz, à Neuchâtel.

Au grade de lieutenant du génie : MM. Imobersteg, Jean, à Bienne; Courvoisier, Paul, à la Chaux-de-Fonds; Renfer, Frédéric, à Boujean.

Le Département militaire fédéral a en outre procédé aux transferts ci-après dans l'artillerie de campagne :

- I. Des batteries attelées dans les colonnes de parc : MM. Furrer, Louis, 1<sup>er</sup> lieutenant ; Ducraux, Henri, id., à Nyon; Spengler, Ed., id., à Orbe; Borel, Jules, id.; Fatio, Charles, lieutenant, à Genève ; Gavillet, Adolphe, id., à Lausanne.
- II. Des colonnes de parc dans les batteries attelées: MM. Haag, Auguste, capitaine, à Bienne; Freymond, Victor, 1<sup>er</sup> lieutenant; Chabloz, Arthur, lieutenant, à Morges.
- M. le 1° lieutenant van Muyden, Théophile, à Lausanne, a passé de la compagnie de position n° 14 L. à la colonne de parc n° 4.
- M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Joannot, Auguste, à Berne, a été désigné comme adjudant du bataillon du train nº II.

Ont été commandés en qualité d'adjudants : MM. Diodati, Charles, lieutenant, brigade d'art. VI; Vautier, David, id., régim. d'art. 1/II; Lardy, Paul, id., régim. d'art. 2/II; Courvoisier, Edouard, id., parc de division II.

M. le 1<sup>er</sup> lieutenant J.-J. Mercier, à Lausanne, a été relevé de ses fonctions d'adjudant du régiment d'artillerie 1/II.

**Berne.** — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenants d'infanterie dans la II<sup>e</sup> Division :

M. Chopart, Jules-Bertrand, né en 1861, de Sonvilliers, à St-Imier, bat. n° 23/1. — M. Schwob, Arthur, né en 1860, de Vernéaz, à St-Imier, bat. n° 24/3. — M. Delévaux, Edouard, né en 1863, de Tramelan, à Courtelary, bat. n° 22/3. — M. Trepp, Ernest, né en 1862, de et à Laufon, bat. n° 23/4.

**Fribourg**. — Les mutations d'officiers survenues pendant le IVe trimestre 1884 sont les suivantes :

### Libérés du service:

1840	Landerset, Louis,	capitaine,	bataillon	17.
1839	Cornuz, Eugène,	<b>»</b>	))	16.
1840	Gottrau, Charles,	<b>»</b>	))	14.
1840	Ræmy, Auguste,	capitaine-adjud.	))	<b>15</b> .
	Jungo, Charles,	1er lieutenant,	<b>»</b>	14.
	Ackermann, Joseph,	))	<b>»</b>	14.

## Passés à la landwehr:

1849 Petitpierre, Edmond, capitaine, escadron 5.

Nominations au grade de lieutenant:

Infanterie. Herzog, Hermann, à Genève, bataillon 15. Menoud, Paul, à Fribourg, Pape, Xavier, )) 17. Blanc, Edmond, à Marly 15.

Schmidt, Frédéric, à Genève, carabiniers 2, comp. 1.

Artillerie. Menoud, Alphonse, à Romont, batterie 9.

Cavalerie. Vonderweid, Gaston, à Fribourg, escadron 6.

### Promotions:

Artillerie. Ruffieux, Emile, à Lausanne, au grade de capitaine de la batterie 9.

Infanterie. Au grade de 1er lieutenant, Castella, Rodolphe, bat. 15.

Dispensés définitivement par la Commission sanitaire en octobre 1884:

Infanterie Gottrau, Ernest, lieutenant, bataillon 15.

Léon, Pierre, 1er lieutenant

Bosson, Alfred, » » 15.
1853. Spuhler, Alphonse, 1er lieutenant, batterie 9, absent du pays, a été classé parmi les officiers non incorporés.

Valais. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie:

Bat. 12. Wuilloud, Stanislas, de Collombey, brevet du 14 nov. 1884

12. Theytaz, Julien, d'Orsières, 15

» 12. Stockalper, Maurice, de St-Maurice, 16

Ont été promus, en date du 12 décembre 1884, au grade de capitaines d'infanterie, MM. les premiers lieutenants :

Bat. 12. Turin, Cyrille, de Monthey;

12. Veuthey, Ernest, à Moudon; » 12. Droz, Florentin, à Bex.

Au grade de lieutenant d'artillerie de campagne, avec incorporation dans la batterie de montagne 62 :

Contat, Armand, de Monthey, en date du 23 décembre;

Fama, Attilio, de Saxon,

Genève. — Les promotions et nominations suivantes sont survenues dans le corps d'officiers du canton de Genève, pendant le mois de décembre 1884.

En date du 12 décembre :

MM. les premiers lieutenants Chenevière, Alfred, et Künzler, Jean-Jaques, ont été promus au grade de capitaines dans l'infanterie de landwehr.

Le 23 décembre :

MM. Delapalud, François, et Bedot, Maurice, ont été nommés au grade de lieutenants dans l'artillerie de campagne (batteries attelées).

M. Romieux, Henri, au grade de 1<sup>er</sup> lieutenant dans l'infanterie d'élite (Bat. 13, comp. 3).

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a procédé aux promotions suivantes dans le corps des officiers de ce canton :

## a) Infanterie. - 26 décembre 1884.

Au grade de major, M. le capitaine-adjudant Besson, Constant, à Yvonand. — Au grade de capitaine, MM. les 1<sup>crs</sup> lieutenants Bidlingmeyer, Georges, à Lausanne; Savioz, Henri, à Yvorne; Jorand, Julien, à Essertines sur Rolle; Vincent, Alfred, à Echallens; Marquis, Victor, à Lausanne; Golay, Armand, à Romainmôtier. — Au grade de 1<sup>cr</sup> lieutenant: MM. les lieutenants Monnet, Frédéric, à Cossonay; Champendal, Emile, à Lausanne; Pavillard, Charles, à Lausanne; Magnin, Louis, à Bettens; Leresche, Ulysse, à Ballaigues; Fivaz, Jean, à Payerne; Miéville, Charles, à Sédeilles; Cuendet, Jules, à Ste-Croix; Platel, Henri, à Lausanne; Vaucher, Henri, à Pully; Demierre, Auguste, à Vevey; Gorjat, Emile, à Cully; Roch, Louis, à Château-d'Œx; Durand, Auguste, à Lausanne. — Au grade de 1<sup>cr</sup> lieutenant de carabiniers MM. les lieutenants Noverraz, Louis, à Cully; Perrin, Alphonse, à Ouchy; Morin, Constant, à Lausanne.

# b) Cavalerie. — 6 janvier 1885.

Au grade de lieutenant MM. de Coulon, Charles, à Neuchâtel; Regamey, Jaques, à Lausanne; Curtin, Henri, à Territet.

# c) Artillerie. — 8 janvier 1885.

Au grade de lieutenant de batteries attelées MM. Lavanchy, Hermann, à Vevey; de Loës, Hugues, à Aigle; Faillettaz, Henri, à Lausanne; Carrard, L.-G.-Etienne, id.; Maison, Charles, à Roche.

**France.** — Par décret du 14 décembré écoulé, il est créé un 4º régiment de tirailleurs (turcos) et un 2º régiment étranger.

Le texte de ce dernier décret, qui peut intéresser bon nombre de

nos compatriotes, est de la teneur suivante :

Le Président de la République française, vu la loi du 13 mars 1875, la loi du 12 décembre 1884, le décret du 22 septembre 1881, et le décret du 12 juillet 1883; sur le rapport du ministre de la guerre, décrète:

Art. 1er. — La légion étrangère actuellement existante est dédou-

blée et forme deux régiments.

Art. 2. — Ces deux corps de troupes sont respectivement dénommés 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiment étranger.

Art. 3. — Chaque régiment comprend 4 bataillons de 4 compagnies

et une compagnie de dépôt.

- Art. 4. La composition des cadres de chaque régiment et l'effectif en simples soldats de chacune des compagnies qui le composent sont déterminés par le tableau nº 5 de la série A, annexé à la loi du 13 mars 1875.
- Art. 5. Les deux régiments étrangers sont assimilés à l'ancienne légion étrangère en ce qui concerne le recrutement, l'avancement, l'administration, l'uniforme et les prestations de toute nature.
- Art. 6. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du

présent décret.

- La direction politique de la *République française* vient d'être remise à un comité composé de MM. Scheurer-Kestner, Edouard Millaud, sénateurs; Ranc, Spuller, Deluns-Montaud et Jules Roche, députés.
- M. le général Campenon ayant donné sa démission comme ministre de la guerre, M. le général Lewal, commandant du 17° corps d'armée, à Toulouse, a été appelé à le remplacer.

Les motifs de la retraite du général Campenon, tels qu'ils auraient été exposés dans une allocution d'adieu à ses chefs de service, reproduite par les journaux de Paris du 6 janvier, seraient les sui-

vants

« Je quitte le ministère, aurait dit le général, par suite d'un dé-

saccord avec mes collègues sur la politique extérieure.

» J'ai toujours pensé que l'occupation complète du delta du fleuve Rouge suffisait pour asseoir solidement l'influence française au Tonkin. Le gouvernement n'est pas partisan de l'occupation limitée. Il estime que nous devons étendre notre action jusqu'à des limites naturelles imparfaitement connues. Il se prépare à donner de la fixité à notre installation à Formose. Enfin, il est disposé à poursuivre la paix avec la Chine par une expédition au cœur même de l'empire et conduite sous la responsabilité du ministre de la guerre.

» La réserve que me commande ma position ne m'enpêche pas de croire que notre situation vis-à-vis de la Chine ne commandait pas de pareilles déterminations. L'état intérieur de la France, la place que les événements de 1870 lui ont faite en Europe, lui imposent une très grande circonspection en matière de politique extérieure. Mes collègues sont plus hardis que moi. Je me sépare d'eux pour ne pas dédoubler mes préoccupations et les réserver intactes au but que, ministre de la guerre, j'ai seul voulu avoir en vue.

» Mon honorable successeur est connu de vous tous. Il a été le précurseur de la plupart des réformes que nous avons préparées l'an-

née dernière. Il les appliquera pour le bien de l'armée. »

- PS. D'après quelques journaux de Paris, y compris la République française et le Voltaire, les paroles ci-dessus, attribuées au général Campenon par l'Evénement, devraient être notablement atténuées.
- Les journaux de Paris du 9 janvier calculent comme suit les forces françaises qui sont actuellement ou vont se trouver bientôt en Chine et Tonkin.

Une note du *Journal officiel* du 7 janvier sur l'état sanitaire donne, sous les drapeaux à la fin du mois d'octobre, 16,143 hommes.

4,000 hommes viennent d'arriver à Haï-Phong ou sont en route.

Six bataillons d'infanterie, deux de zouaves, deux de turcos, deux de la légion étrangère, soit 4,800 hommes, et un demi escadron de goums, 100 hommes, total 4,900 hommes, doivent partir avant la fin du mois.

La marine expédie également une batterie d'artillerie de 200 hom-

mes, dont le matériel lui est fourni par la guerre.

On annonce enfin le départ, en février, de 8 bataillons, 6,400 hommes; ce qui portera l'effectif, pendant la saison chaude, à 31,500 hommes.

D'un autre côté, le corps expéditionnaire de Formose vient d'être porté à 4,000 hommes, et la flotte de Chine sous les ordres directs de l'amiral Courbet compte 6,000 hommes environ.

La France va donc avoir 41,500 hommes en extrême Orient.

**Allemagne**. — Outre le Congo et le Niger, qui font l'objet d'une conférence internationale qui se prolonge à Berlin depuis deux mois, la politique coloniale, grande mode du jour, fournit à Berlin les pe-

tites nouvelles ci-après :

Le contre-amiral commandant en chef l'escadre allemande de la côte orientale d'Afrique, composée du Bismarck et de l'Olga, en station devant Cameroon, a télégraphié à l'amirauté que les équipages du Bismarck et de l'Olga avaient battu, dans les journées du 20, 21 et 22 décembre, à Cameroon, un parti de nègres révoltés. Plusieurs chefs de tribus, ainsi qu'un grand nombre de guerriers, ont été tués, dispersés ou faits prisonniers. Plusieurs villages ont été détruits. Malgré les difficultés du climat et du terrain, la tenue des troupes a été excellente.

Les pertes de l'escadre consistent en un matelot tué, 4 grièvement blessés et 4 légèrement. L'autorité a de nouveau arboré sans

encombre le pavillon allemand.

L'empereur a fait exprimer sa satisfaction à l'escadre.

Une dépèche de Melbourne annonce que, d'après des informations considérées comme authentiques, un traité aurait été conclu entre le roi des îles de Samoa et le consul allemand, donnant à l'Allemagne droit à trois sièges dans le conseil du royaume de Samoa. Ce traité donnerait à l'Allemagne une grande influence dans les îles du Pacifique.

D'autre part, un télégramme de Wellington, 10 janvier, dit que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a l'intention d'annexer les îles Samoa, et qu'un vapeur se tient prêt à partir aussitôt que la dé-

cision du gouvernement métropolitain sera arrivée.

Italie. — Les nouvelles du massacre de la mission Bianchi, dans le territoire de Doya près Kouriboula, à 6 journées de la frontière abyssinienne, paraissent avoir décidé le gouvernement italien à montrer aussi son drapeau en Afrique. Une expédition va partir pour Assab, petite station italienne créée il y a quelques années par la compagnie Rubattino, dans la mer Rouge.

Sur les ordres aussi promptement donnés qu'exécutés du nouveau

ministre de la guerre, général Ricotti, le corps d'expédition se rassemble à Naples pour s'embarquer sur plusieurs transports, dont les principaux sont le cuirassé *Principe Amedeo* portant le pavillon du contre-amiral Bertelli, et le beau steamer *Gottardo* de la Société

générale de navigation.

Ce corps d'occupation se compose comme suit: un bataillon mixte de bersagliers, fourni, l'état-major par le 4º régiment, et les quatre compagnies par une compagnie détachée de chacun des quatre régiments nºs 1, 4, 7, 8; commandant le lieutenant-colonel Putti; une compagnie d'artillerie, 1ºº du 17º régiment, soit batterie de 6 pièces commandée par le capitaine Di Blasi; un peloton du génie, volontaires du 2º régiment (sapeurs) et du 3º (télégraphistes); un détachement de carabiniers royaux (gendarmes), et divers détachements d'infirmiers et de troupes d'administration. Le colonel Tancrède Saletta, chef d'état-major du XIIº corps d'armée, à Palerme, a reçu le commandement en chef du corps d'occupation. Sont attachés à son état-major: le capitaine du génie Spaccamela, le capitaine d'infante-rie (9º régiment) Cammenzuli, le capitaine d'intendance Marocco; le capitaine-médecin du 4º régiment de bersagliers, le lieutenant-comptable Gallino, le sous-lieutenant de bersagliers (9º régiment) Citati.

L'escadre de la mer Rouge aux ordres du contre-amiral Bertelli, comprendra, outre les transports sus-mentionnés, les corvettes Garibaldi et Amerigo Vespucci, les cuirassés Castelfidardo et Principe Amedeo, les avisos Messagiero, Vedetta et Esploratore.

Il ne reste qu'à souhaiter bon voyage à ces pionniers d'élite chargés d'ouvrir à l'Italie moderne de nouvelles voies au-delà des mers, où maintes occasions s'offriront à eux de retrouver les traces d'illustres aïeux.

**Espagne.** — Des nouvelles navrantes arrivent de ce pays et notamment de la belle province d'Andalousie, ravagée par des tremblements de terre depuis le 25 décembre, qui ont détruit des mil-

liers de maisons et causé la mort d'environ 2 mille personnes.

L'armée a été employée aux mesures de sauvetage, et d'éminents services ont été rendus entr'autres par les troupes du génie et de l'infanterie à Grenade, à Malaga et environs. Plus de 40 mille personnes ont émigré de ces deux dernières provinces; à peu près autant y campent sous des tentes à proximité des ruines. Le roi et ses principaux ministres se sont rendus sur les lieux dévastés et ont répandu de nombreux secours. Bien d'autres secours seront encore nécessaires en face d'un désastre qui rappelle celui de Lisbonne en 1755, de la Calabre en 1784, de la Californie et du Pérou en 1868.

Un empêchement de notre collaborateur chargé du récit des manœuvres de la VIII<sup>e</sup> Division nous force d'ajourner cet objet au prochain numéro.